



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 janvier 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

1. Débat d'orientation budgétaire

Les orientations budgétaires et politiques 2026

I. Perspectives nationales et contexte politique incertain

1.1 Données macroéconomiques et cadre général

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte politique et institutionnel particulier. Le Premier ministre a choisi de ne pas recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour son adoption, traduisant une volonté de recherche de compromis parlementaire.

Sur le plan macroéconomique, le gouvernement retient les hypothèses suivantes :

- ✓ Croissance du PIB : +1 % en 2026, après +0,7 % en 2025 ;
- ✓ Inflation : +1,3 %, contre +1,1 % en 2025.

En matière de finances publiques, la trajectoire budgétaire vise une réduction progressive du déficit public qui s'établirait à 4,7 % du PIB en 2026, après 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024. L'objectif de retour sous le seuil de 3 % du PIB est fixé à l'horizon 2029.

Parallèlement, la dette publique poursuivrait sa progression pour atteindre près de 118 % du PIB en 2026, soit environ deux points supplémentaires par rapport à 2025.

Le projet de loi prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques. Dans ce cadre, les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort.

1.2 Participation massive des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer de manière significative à l'effort de redressement des finances publiques, pour un coût global estimé à 4,6 milliards d'euros. Le projet de loi de finances pour 2026 demeure à ce stade en cours de discussion et d'amendement au Parlement, dans un contexte de croissance modérée et de tensions politiques.

Les mesures présentées ci-après sont donc **susceptibles d'évoluer**.

Principales mesures impactant les collectivités territoriales :

- ✓ **Réduction du fonds vert** : une nouvelle baisse de 500 M€ du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est prévue, après une diminution de 1,15 Md€ en 2025. Le montant du fonds serait ainsi limité à 600 M€ en 2026, réduisant fortement les capacités de soutien aux investissements locaux en matière de transition écologique.
- ✓ **Hausse des cotisations CNRACL** : la hausse des taux de cotisations patronales des employeurs territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraites des collectivités locales (CNRACL) se poursuit, à raison de +3 points par an jusqu'en 2028. Cette évolution représenterait une augmentation cumulée de près de 40 % des cotisations retraite, avec un impact budgétaire significatif sur les charges de personnel.
- ✓ **Doublement du dispositif de lissage conjoncturel (Dilico)** : le prélèvement augmenterait de 1 Md€ en 2025 à 2 Md€ en 2026. Par ailleurs la répartition de l'effort serait déséquilibrée : 61 % de l'effort pèserait sur le bloc communal, contre 50 % en 2025 ;
- ✓ **Gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** : La DGF serait stabilisée à 27 Md€, soit son niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation. Cette absence de revalorisation représenterait un manque à gagner qui serait estimé à 350 M€ pour le bloc communal.
- ✓ **Financement de la péréquation par écrêtements internes** : Les hausses des dotations de péréquation, à savoir la DSU (+140 M€) et la DSR (+150 M€), seraient intégralement financées par des écrêtements sur les parts forfaitaires de la DGF.
- ✓ **Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA** : Le projet prévoit une restriction du périmètre des dépenses éligibles au FCTVA, avec l'exclusion envisagée de certaines dépenses d'entretien, de dépenses informatiques et de travaux sur les bâtiments publics, réduisant ainsi l'effet levier de ce dispositif sur l'investissement local.

II. Budget municipal de transition et de continuité

Dans un contexte d'élections municipales, organisées au 15 mars 2026, le budget présenté au conseil municipal avant élections prévoit le fonctionnement classique de la mairie de Bailly. Les dépenses et les recettes estimées pour l'année 2026 ne présentent pas de nouveaux projets.

Le présent budget traduit la finalisation et la pérennisation des projets engagés par la mandature 2020-2026, dans une trajectoire de continuité.

En fonctionnement, les principaux enjeux et engagements pris tout au long de la mandature sont maintenus :

- ✓ Le renforcement et la pérennité des services de proximité ;
- ✓ Le soutien aux associations du territoire ;
- ✓ La poursuite de la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- ✓ La recherche systématique de subventions dans les projets ;
- ✓ La consolidation de l'épargne annuelle pour préserver les capacités d'investissement ;
- ✓ Le maintien des taux de fiscalité locale ;
- ✓ La poursuite du désendettement.

Compte tenu du contexte budgétaire national et l'impact sur les collectivités territoriales, l'enveloppe budgétaire maximale 2026 des charges à caractère général et de gestion courante (hors marché, inflation et augmentation des coûts) a été travaillée dans une optique d'optimisation des dépenses afin de maintenir une évolution budgétaire maîtrisée.

La continuité a été la ligne directrice dans l'élaboration budgétaire : ainsi le budget 2026 reste quasiment à l'étal avec le budget présenté en 2025, et ce, malgré l'augmentation des coûts et des prélèvements.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement se clôt en 2026, aucun nouveau projet n'est ajouté, hormis ce qui avait été déjà présenté les années précédentes, tout au long de la mise en œuvre de ce PPI.

La recherche de subventions arrive à son terme ; celles-ci étant petit à petit soldées, elles permettent d'obtenir les recettes d'investissement des grands projets portés par la mandature 2020-2026.

III. Investissements marquants 2026 : finalisation des projets en cours

- **Transition écologique** : dernières plantations d'arbres et finition des jardins partagés, afin de valoriser l'obtention de la 3^{ème} fleur par la commune en 2024. Le jury de concours reste attentif au maintien d'une densité fleurie et paysagère pendant les 3 ans après l'obtention de la fleur et son nouveau passage.
- **Amélioration des locaux Pasteur** : après la rénovation en cour oasis de l'ALSH Pasteur, certains jeux de l'école présentent des défaillances, qu'il est nécessaire de remplacer pour la sécurité des enfants.
- **Rénovation du patrimoine de la commune** : une enveloppe dédiée au toit du théâtre permettra une réfection et une sécurisation de ce site culturel majeur de la commune.
- **Modernisation informatique** : après plusieurs investissements dans des logiciels plus performants et plus accessibles, cette modernisation continue de manière maîtrisée, avec la mise à niveau du logiciel d'urbanisme pour un traitement plus efficient des autorisations d'urbanisme en lien avec les services de l'Etat, l'acquisition d'un nouveau logiciel cimetière permettant une plus grande visibilité des concessions, de leur renouvellement, et de leur gestion sur site, etc.
- **La fin de la révision du PLU**, qui à l'issue de la concertation réalisée en fin d'année 2025, constituera le garant de l'avenir urbain de la commune sur les dix prochaines années. Pour rappel, son objectif est de protéger le patrimoine bâti et arboré, d'établir des zones de transitions urbaines, de valoriser le tissu économique local, et de maîtriser les futures zones de développement urbain dans le respect des lois nationales qui régissent le territoire.

IV. Une épargne brute de 21% obtenue à fin 2025 en raison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Par la maîtrise constante des dépenses et l'entrée de recettes importantes, l'épargne brute 2025 atteint 1170k€. Le montant cumulé d'épargne brute 2021-2025 s'élève à 4835k€, permettant un autofinancement des dépenses en investissement sans emprunt.

Ces 21% d'épargne brute ont à la fois pu être atteint par la maîtrise de certaines dépenses (frais de personnel), et l'élaboration d'un budget 2025 prudent. Par ailleurs, nous constatons la réception de recettes plus élevées qu'escomptées (ex : remboursement VGP école de musique) ou de nouvelles recettes non-budgétées (ex : compensation de pertes de recettes de TF sur les entreprises).

2/ Dépenses de fonctionnement et prévisions 2026

2.1 Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement

➤ L'évolution des dépenses de fonctionnement

	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	estimatif 2025	Budget 2025	Budget 2026 estimatif	Variat°	%
Charges à caractère général	1 059	1 083	1 043	1 243	1 154	1 085	1 336	1 323	-13	-1%
Charges de personnel	1 965	2 063	2 079	2 234	2 351	2 372	2 487	2 505	18	1%
Prélèvements Etat	299	300	275	297	297	224	327	361	34	10%
Charges de gestion courante	933	919	906	682	688	695	997	967	-30	-3%
Charges financières	10	9	8	7	6	5	5	5	0	0%
Charges exceptionnelles	1	2	5	6	0	2	10	10	0	0%
Dépenses réelles en k€	4 268	4 375	4 316	4 469	4 496	4 383	5 162	5 171	9	0,2%
Evolution sur la période 2020-2025	2,7% (A iso -périmètre hors SIBANO: 9,7%)									

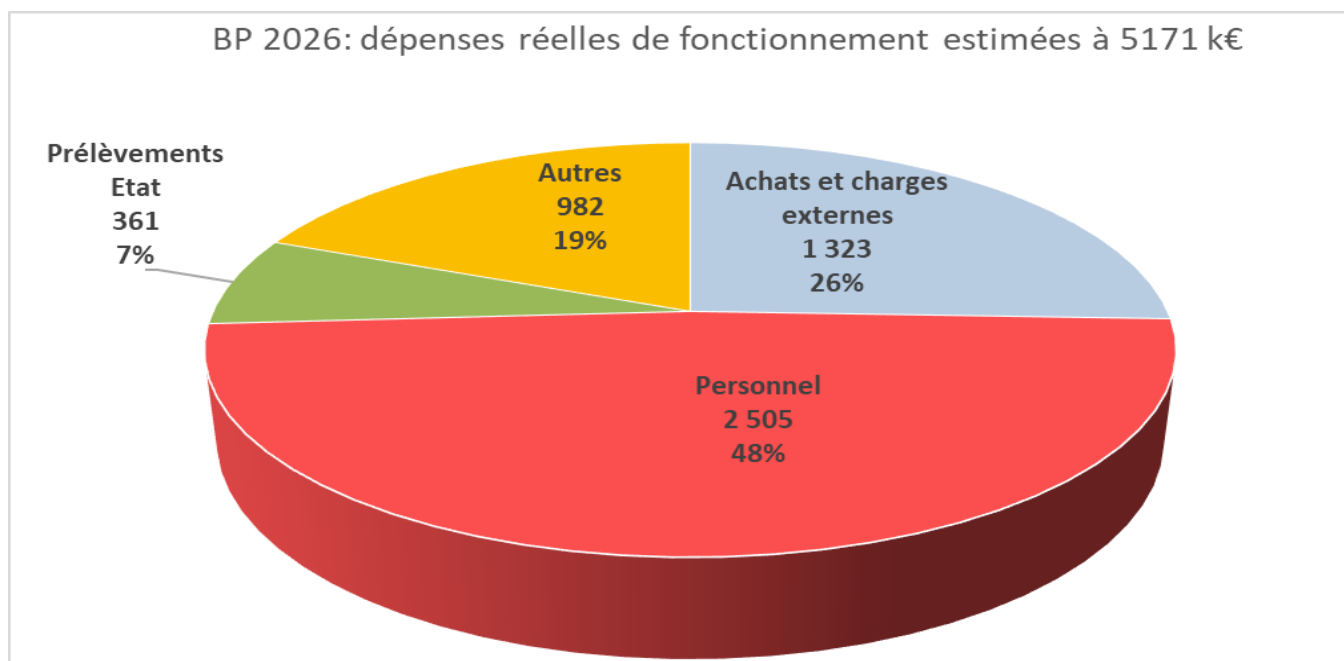
Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées sur l'ensemble de la mandature malgré un contexte inflationniste, et les crises énergétiques et sanitaires.

Les efforts de gestion ont permis de compenser la hausse de postes contraints, notamment les charges de personnel et les prélèvements de l'Etat, tout en optimisant l'épargne brute de la commune.

Sur la période 2020-2025 la hausse des dépenses est contenue à 2.7% et s'établit à 9.7% à iso-périmètre, après neutralisation de la fiscalisation de la contribution du SIBANO.

Entre le budget 2025 et le budget 2026 estimatif, l'évolution est quasi nulle (+0,2 %), traduisant une trajectoire budgétaire rigoureuse.

➤ La répartition des dépenses de fonctionnement en 2026



2.2 Estimations 2026 des dépenses de fonctionnement

2.2.1 Estimations des charges générales :

Les charges à caractère général sont estimées en légère baisse à -13 k€ par rapport au BP 2025, mais en hausse de 238 k€ par rapport au réalisé 2025.

Les principales hausses concernent avant tout le renouvellement du marché d'assurance et d'entretien, la restauration scolaire, les prestations culturelles, les provisions pour réparations, contentieux, et aléas énergétiques.

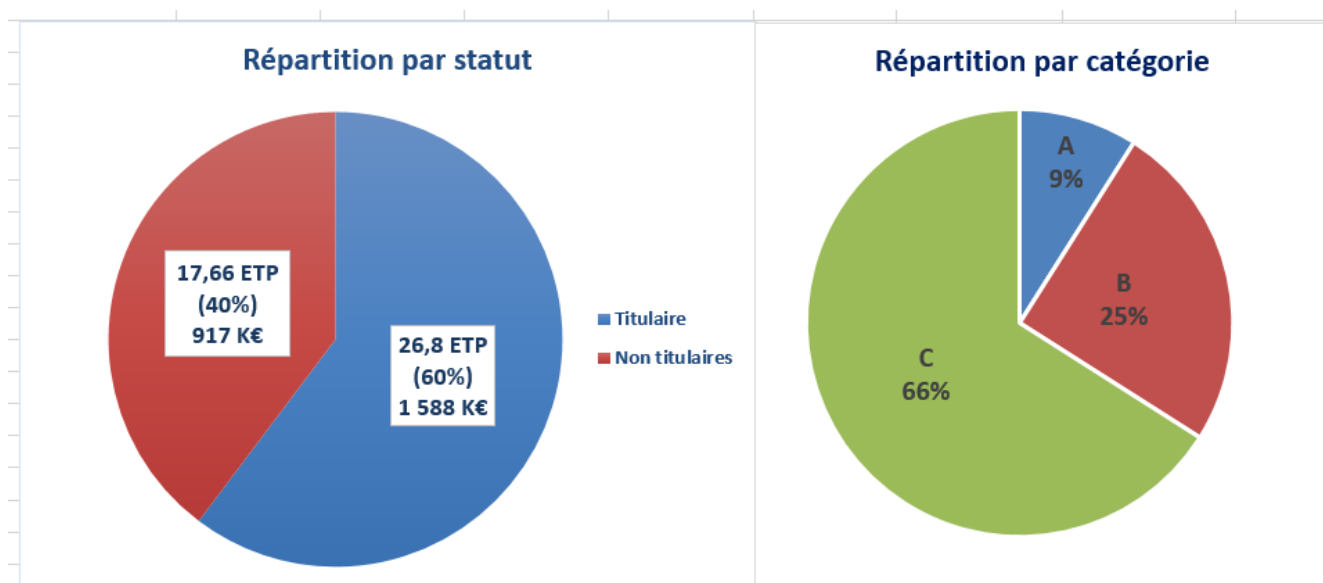
2.2.2 Estimations des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont estimées à 2 505k€, soit +1%/ BP2025 et +5.6%/ CA2025

➤ *Evolution et répartition des effectifs en ETP (Equivalent temps plein)*

En 2026 les effectifs exprimés en ETP évoluent légèrement sous l'effet d'ajustements du temps de travail d'agent à temps partiel et du départ de 2 agents à la rentrée 2025 non remplacés: une ATSEM suite à la fermeture de la 5^{ème} classe et un agent du CTM dans le cadre d'une réorganisation interne.

Services	ETP au 1/1/2025	ETP au 1/1/2026
Aménagement et services techniques	11,56	10,8
Finances/RH	3	3
Direction générale/Affaires juridiques	3	3
Communication	1	1
Police municipale	2	2
Affaires générales/Social	4,5	4,5
Education /Evénementiel/Sport	3,65	3,45
Scolaire / ATSEM	5	4
Scolaire /Accueil de loisirs	9,61	10,71
Petite enfance	1,8	2
TOTAL	45,12	44,46



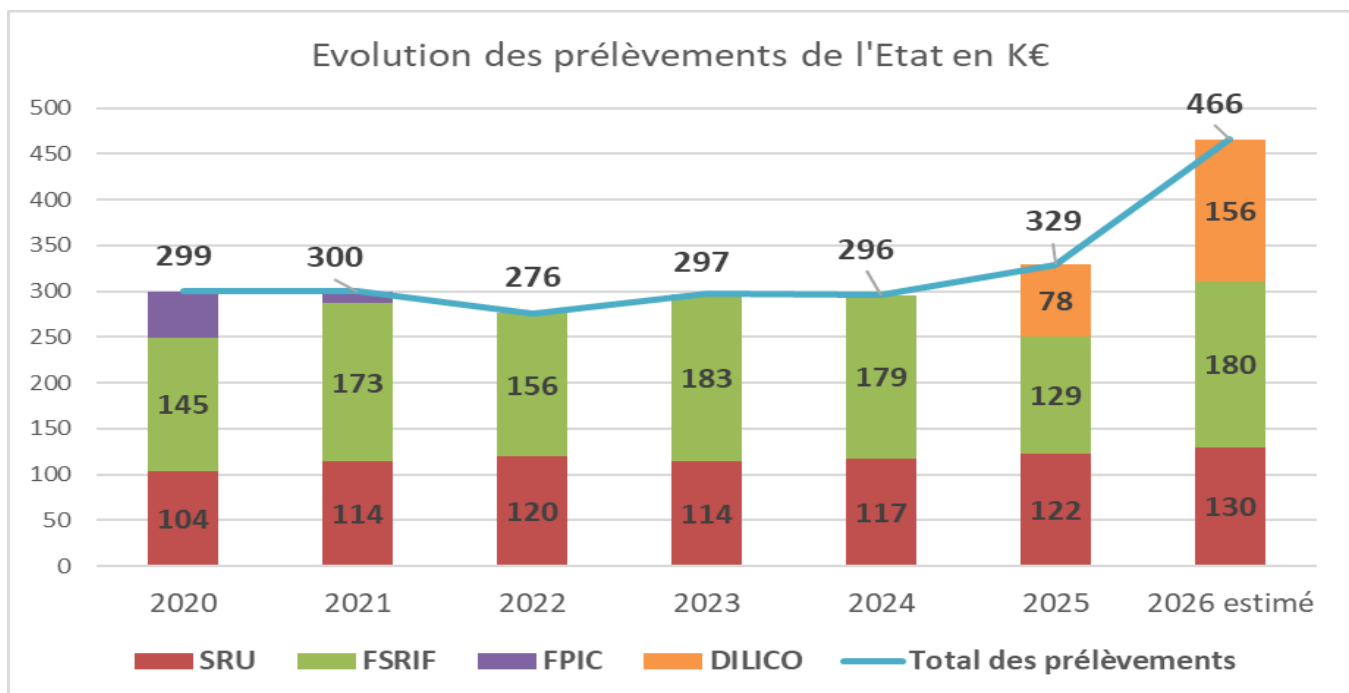
➤ *Le BP 2026 a été élaboré en tenant compte des principaux facteurs suivants :*

- Réorganisation des services, se traduisant par le non remplacement de 2 agents en année pleine sur 2026 et un nouveau poste d'animateur.
- La hausse progressive des cotisations CNRACL (+3 points en 2026). Le taux de cotisation évoluera chaque année jusqu'à atteindre 43,65 % (+12 points) en 2028. L'impact cumulé de cette mesure est estimé à 88 k€ pour la commune.
- Versement d'indemnités différentielles, consécutif à la revalorisation du SMIC, afin de compenser l'écart entre la rémunération des agents et le SMIC.
- Glissement vieillesse-technicité (GVT) : avancement d'échelon, de grade, revalorisations indemnitaires (GVT). A ce titre 2 agents ont bénéficié d'une promotion interne et 2 d'un avancement de grade fin 2025. Par ailleurs 2 agents non titulaires ont été mis en stage.
- Elections municipales
- Provisions pour aléas afin de faire face aux incertitudes politiques, aux besoins éventuels de remplacements...

2.2.3 Estimations des prélèvements

Les prélèvements de l'Etat s'élèveraient à 466 k€ en 2026 et constituent une contrainte forte sur les marges de manœuvre communales. Après imputation de la surcharge foncière sur le prélèvement SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), **le montant net est estimé à 361 k€.**

Ils se décomposent comme suit :



- Le prélèvement SRU est évalué à 130 k€.

La surcharge foncière de 105 k€, versée en 2024 à DOMNIS dans le cadre de la réalisation de la résidence GONDI, vient en déduction de ce montant, ramenant le **prélèvement SRU net à 25 k€.**

Le taux de logements sociaux de la ville s'élève à 8% inférieur au seuil réglementaire de 25%, A ce titre, la commune est pénalisée à hauteur de 450,60€ par logement social manquant.

- Le **FSRIF** (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) est un mécanisme de péréquation horizontale visant à redistribuer les ressources entre les communes franciliennes en fonction du revenu par habitant et du potentiel financier par habitant.

Depuis 2020 l'enveloppe globale du FSRIF est stabilisée à 350 M€ en Ile-de-France sachant que les contributions individuelles peuvent évoluer selon la situation financière relative de chaque collectivité. En 2026, à Bailly, le FSRIF est **estimé à 180k€**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 estimé
Prélèvement FSRIF	145 263	172 751	155 938	183 392	179 411	128 817	180 000
<i>Evolution/N-1</i>	35%	19%	-10%	18%	-2%	-28%	40%

- Le **FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) assure également une redistribution horizontale des ressources entre les ensembles intercommunaux. Comme les années précédentes, la Commune ne devrait pas être contributrice au FPIC, compte tenu de la déduction du FSRIF n-1 et du retour incitatif appliqué par VGP.
- Dans l'attente d'une confirmation officielle, la contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales « **Dilico** » est **estimé à 156 k€**, correspondant à un doublement du montant antérieur.

2.2.4 Autres dépenses

- La cotisation du SDIS est stable à 146 k€ ;
- L'enveloppe des subventions allouée aux associations est ramenée à 78 k€ suite à la dissolution envisagée du BAC ;
- La subvention d'équilibre versée au CCAS est estimée 32 k€ ;
- La participation à la DSP de la crèche atteindrait 230 k€.

3/ Recettes de fonctionnement et prévisions 2026

3.1 Evolution et répartition des recettes de fonctionnement

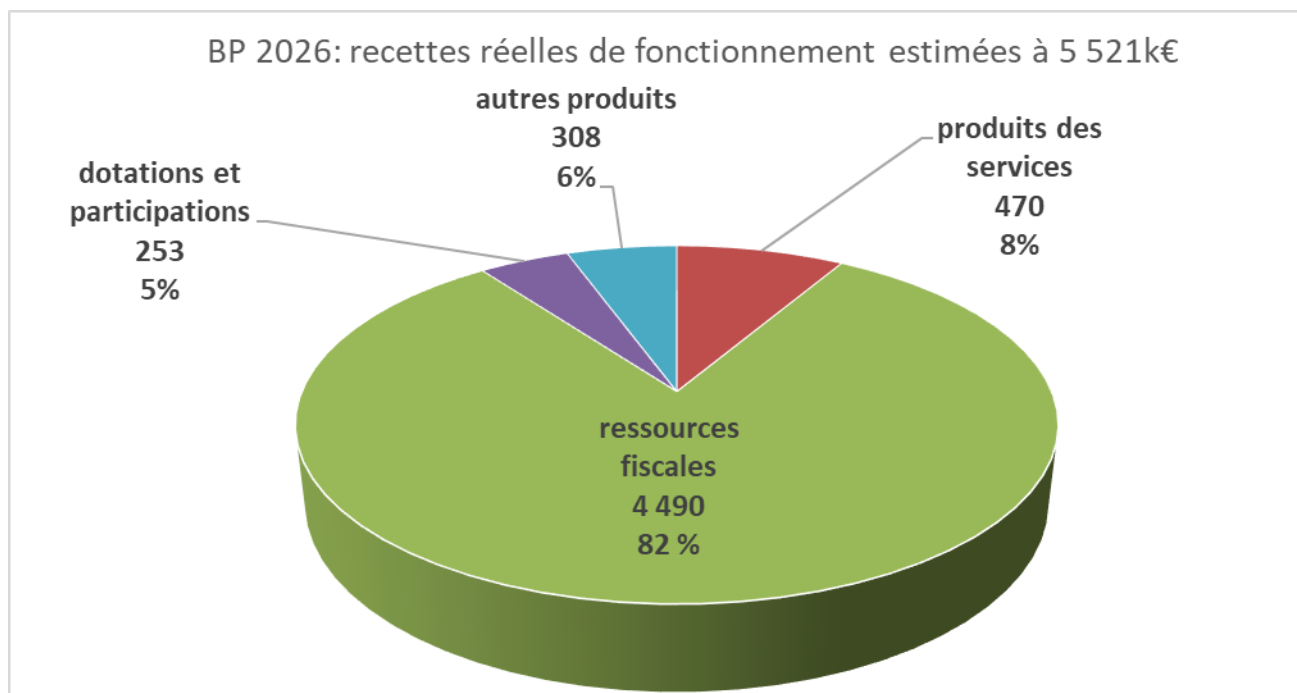
➤ L'évolution des recettes de fonctionnement

	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	réalisé 2025	Budget 2025	Budget 2026 estimatif	Variat°	%
Atténuations de charges	138	154	143	130	107	109	93	101	8	9%
Produits des services	304	427	457	476	507	484	530	470	-60	-11%
Ressources fiscales	3 960	4 066	4 205	4 444	4 355	4 403	4 401	4 490	89	2%
Dotations et participations	385	344	244	236	238	314	270	253	-17	-6%
Produits de gestion courante	183	171	157	160	183	218	201	196	-5	-2%
Produits financiers	0	0	0	1	19	14	15	11	-4	-27%
Produits exceptionnels hors cessions	13	40	19	17	21	10	2	0	-2	-100%
Recettes réelles en k€	4 983	5 202	5 224	5 465	5 430	5 552	5 512	5 521	9	0,2%
<i>Evolution sur la période 2020-2024</i>	11,4%						<i>BP: hors reprise des résultats</i>			

Les recettes estimées au BP 2026 demeurent globalement stables par rapport au BP 2025 malgré le versement d'une attribution de compensation exceptionnelle de 72 k€ versée par VGP en 2026.

Sur la période 2020-2025, les recettes réelles progressent de 11.4%. Cette évolution est principalement portée par la revalorisation des bases d'impositions locales et l'indexation des recettes de restauration scolaire.

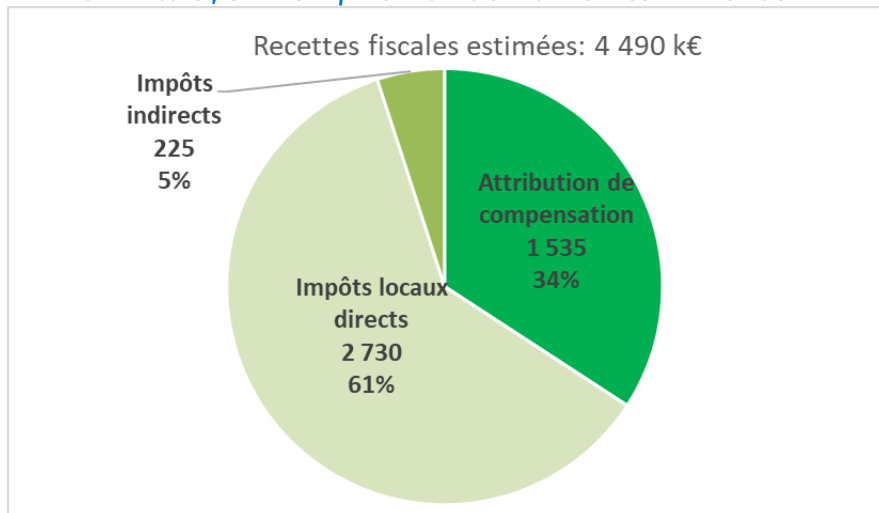
➤ La répartition des recettes de fonctionnement en 2026



3.2 Estimations 2026 des recettes de fonctionnement

3.2.1 Estimation des recettes fiscales

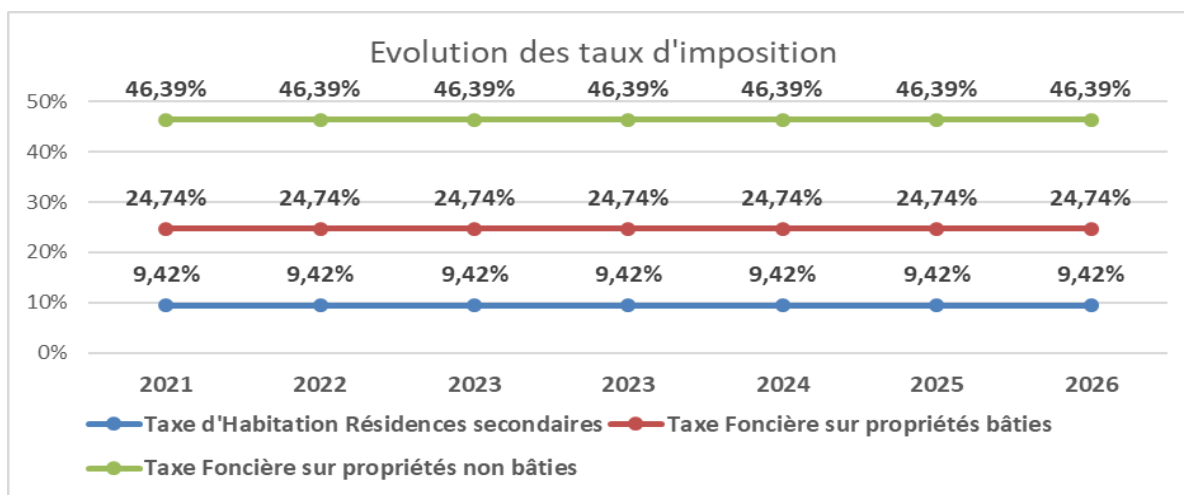
➤ Les recettes fiscales représentent 82% des ressources et se décomposent comme suit :



- Le montant de **l'attribution de compensation** versée par VGP augmenterait de 1462 k€ à 1535k€, du fait du versement d'une attribution de compensation exceptionnelle de 72 k€ au titre du retour incitatif de la croissance fiscale 2025.
- Les **autres impôts indirects** correspondent aux:
 - Taxes sur les consommations d'électricité estimées à 60 k€
 - Droits de place du marché prévus à la baisse dans le cadre de la nouvelle DSP pour un montant de 55 k€
 - Droits de mutations qui devraient se stabiliser à 110 k€ après trois années de baisse.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BAILLY DMTO	129 346	164 007	172 006	186 644	176 458	210 910	200 038	135 216	110 346	110 000
évolution %		26,8%	4,9%	8,5%	-5,5%	19,5%	-5,2%	-32,4%	-18%	0%

- **Les Impôts locaux : taux communaux maintenus en 2026**



A titre d'information la fiscalité foncière de la ville Bailly reste à ce jour inférieure à celle des communes de sa strate (3500 à 4 999 habitants) et à certaines communes avoisinantes de VGP.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	Taux 2025
Bailly	24,74%
Noisy le Roi	25,53%
Saint Cyr l'Ecole	29,48%
Jouy-en-Josas	34,25%
Fontenay le Fleury	27,96%
Saint Nom La Bretèche	29,69%
Viroflay	33,65%
Moyenne départementale de la strate	28,22%
Moyenne régionale de la strate	35,15%
Moyenne nationale de la strate	38,32%

Le taux communal de la **taxe foncière est maintenu à 24,74%** en 2026. Les hausses constatées ces dernières années résultent exclusivement de la revalorisation nationale des bases établies par les services de l'Etat, Du fait du regain de l'inflation, les taxes foncières avaient mécaniquement augmenté de 7,1% en 2023, puis de 3,9% l'année suivante. En 2025, en lien avec le reflux de l'inflation, la revalorisation a été limitée à + 1,7%.

En 2026, **les bases feront l'objet d'une revalorisation de 0,8 %**, calculée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2025.

Dans ce contexte, le produit des impôts locaux direct est estimé à **2730 k€** en 2026.

	Produits impositions 2021	Produits impositions 2022	Produits impositions 2023	Produits impositions 2024	Produits impositions 2025	bases prévisionnelles 2026 (+0,8%)	taux	Produits impositions estimatif 2026
Taxe Habitation Résidences secondaires	33 065	30 824	58 391	56 225	37 171	397 756	9,42%	37 469
Taxe Foncière Bâti avant réforme TH	2 042 180	2 108 089	2 249 890	2 291 525	2 331 385	9 498 931	24,74%	2 350 036
lissage révision valeurs locatives locaux prof,	-8 860	-7 100	-5 325	-2 114	1 104			
Effet Coco (1,135805)	276 135	285 325	304 823	311 095	335 300			337 982
Taxe Foncière sur propriétés bâties	2 309 455	2 386 314	2 549 388	2 600 506	2 667 789			2 688 018
Taxe Foncière sur propriétés non bâties	8 975	9 291	9 958	11 292	7 764	16 871	46,39%	7 826
Rôles complémentaires	8371	1222	2 667	1 537	3 047			
Rôles supplémentaires titres <N	8371	1222		1 374	674			
Arrondis								-3 313
Total produits des impositions	2 359 866	2 427 651	2 620 404	2 670 934	2 716 445			2 730 000

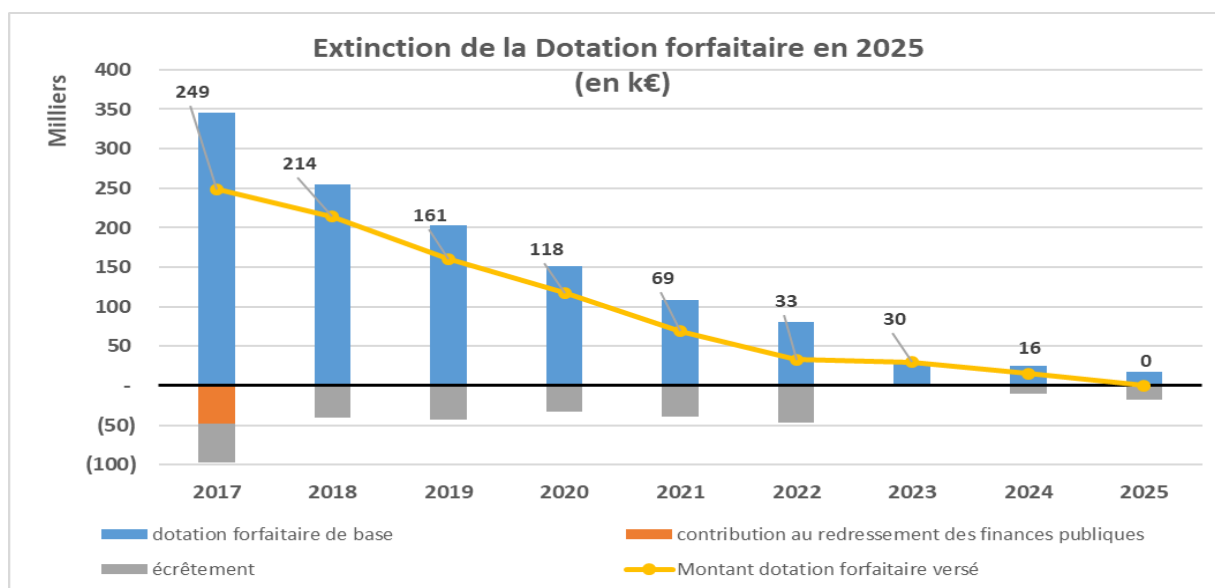
3.2.2 Estimation de la DGF :

La hausse de l'enveloppe de la DGF (+ 290 M€) destinée à renforcer les dotations de péréquation, n'est pas financée par l'État. Elle repose sur un mécanisme d'écrêtement appliqué à la dotation forfaitaire des communes.

Ce mécanisme explique que la Ville voit sa DGF diminuer malgré les hausses annoncées par l'Etat.

La DGF de la commune se décompose en deux parts:

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- **Extinction de la dotation forfaitaire depuis 2025** après l'application d'écrêtements.



- **Maintien de la dotation de solidarité rurale (DSR) :** La ville de Bailly est éligible à la fraction « péréquation » de la DSR. A ce titre, elle a perçu 46 k€ en 2025, répartis comme suit :
 - ✓ 34 k€ en fonction du nombre d'enfants de 3 à 16 ans
 - ✓ 6 k€ au regard la longueur de la voirie
 - ✓ 6 k€ au titre du potentiel financier.

Le BP 2026 prévoit une stabilisation de ce montant.

3.2.3 Autres recettes :

- Les produits des services liés à l'évolution des effectifs s'élèveraient à 370 k€
- Les revenus locatifs sont estimés en baisse à 182k€, en lien avec le déménagement de plusieurs locataires à la résidence du Manoir.
- La compensation de l'Etat consécutive à une perte importante de la taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises entre 2023 et 2024 diminuerait de 25% (de 77 à 58 k€).

4/ Trajectoire financière et autofinancement

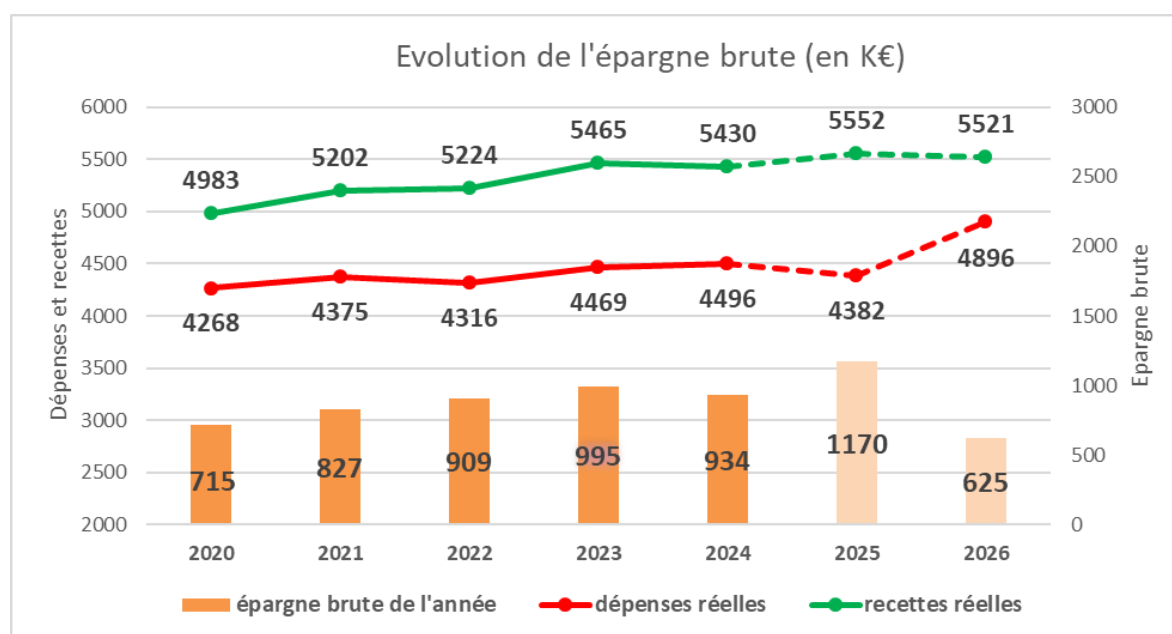
4.1 Épargne et perspectives

La capacité d'autofinancement de la Ville demeure préservée grâce à la poursuite des efforts de gestion.

Depuis 2020 malgré une inflation cumulée de 15.2%, la politique de **maitrise des dépenses** a permis de limiter la progression des dépenses réalisées à 2.7%. A périmètre constant hors fiscalisation du SIBANO (272k€), cette évolution s'élève à 9.7%.

Sur la même période, les recettes ont quant à elles progressé de 11,4 %, contribuant aussi au maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant.

L'épargne brute 2025 atteindrait 1170 k€ en 2025 et 625 k€ en 2026, générant ainsi sur la période 2020-2025 un **autofinancement brut cumulé de 5.6M€**. Après remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette cumulée s'établirait ainsi à 5,2 M€**.



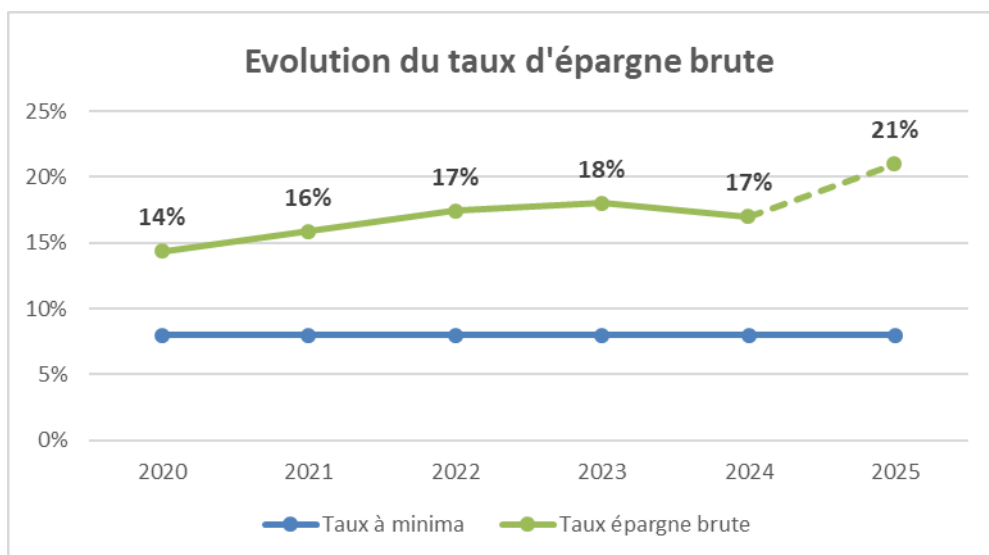
La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) constitue une condition essentielle de l'équilibre financier de la collectivité.

Elle permet de dégager, chaque année, des ressources suffisantes pour faire face aux dépenses courantes, assurer le remboursement de la dette et contribuer au financement des investissements.

L'épargne brute conditionne ainsi directement la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 <i>estimé</i>	2026 <i>estimé</i>
dépenses réelles en k€	4268	4375	4316	4469	4496	4382	4896
recettes réelles en k€	4983	5202	5224	5464	5430	5552	5521
Epargne brute	715	827	909	995	934	1170	625
Rembt du capital des emprunts	87	88	53	53	53	53	53
Epargne nette	629	739	855	942	881	1117	572
Taux épargne brute (EB/RRF)	14%	16%	17%	18%	17%	21%	11%

Le taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) atteindrait 21% en 2025 au-dessus du taux épargne brute fixé à 8% à minima.

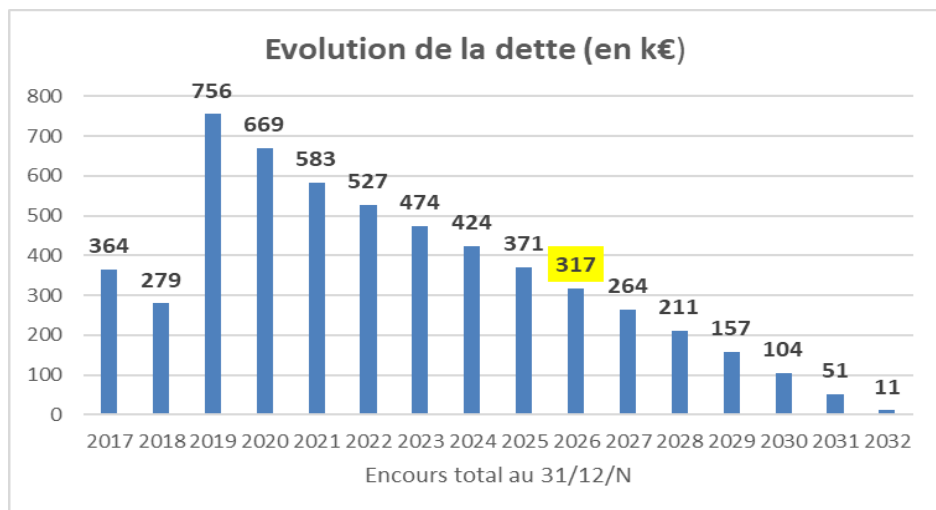


4.2 Dette financière

4.2.1 Désendettement de la commune

➤ *En-cours de la dette*

L'encours total de la dette fin 2026 atteint 317 k€. Il se compose de 307 k€ d'emprunts bancaires auxquels s'ajoutent 11 k€ correspondants aux dépôts et cautionnement reçus au titre des logements loués par la commune.



La dette par habitant s'établit à **83.28 €**, un niveau très inférieur à la moyenne de la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants, qui s'élève à 703 €.

➤ *Capacité de désendettement*

La capacité de désendettement de la commune, calculée comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, s'établit à 0,32 an à fin 2025. Cet indicateur mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette si la collectivité consacrait la totalité de son épargne brute au désendettement.

Ce niveau, très largement inférieur au seuil d'alerte de 15 ans et à la moyenne de la strate (3,2 ans), témoigne d'une capacité de désendettement très favorable.

➤ *Composition et répartition de la dette bancaire*

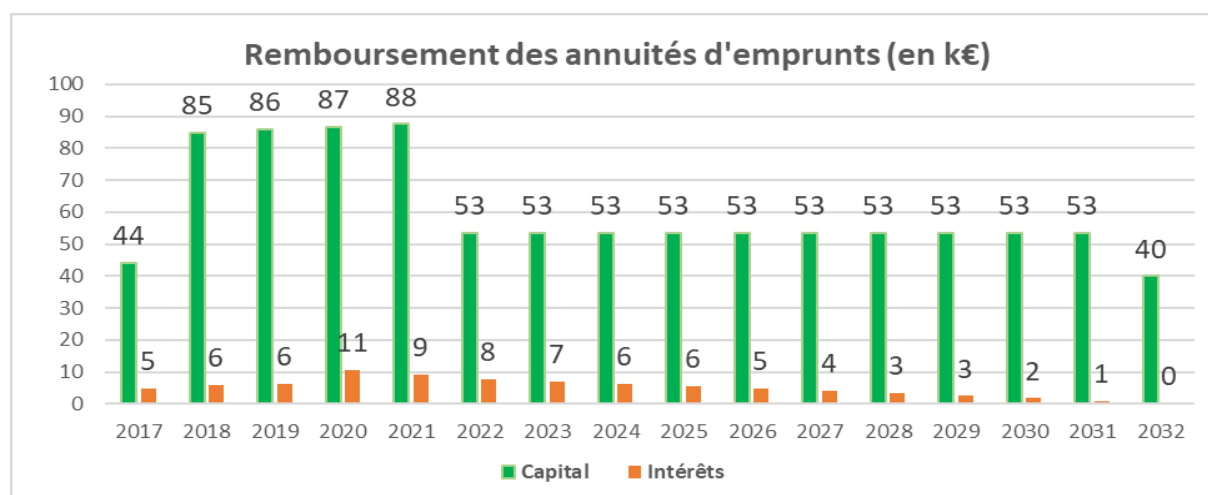
Prêteur	montant	réalisation	durée	type	taux	Annuités en 2026	CRD au 31/12/2026
Crédit Agricole	800 000 €	02/08/2017	15 ans	fixe-A1	1,40%	58 093,32 €	306 666,79 €

La dette est sécurisée à 100% et classée A1 (sans risques) selon la classification de « Gissler » qui évalue le risque d'un prêt, du plus faible (A1) au plus élevé (F6)

➤ *Remboursement des annuités d'emprunts par années*

L'annuité de la dette comprend le remboursement en capital ainsi que le paiement des intérêts.

En 2026, le remboursement des annuités s'élève à 59k€ dont 53k€ de remboursement du capital et 5K€ d'intérêts, soit une annuité de 15€/hab. à comparer à une moyenne de 94€/hab. pour les communes de la même strate.



4.2.2 Garanties d'emprunts

Les garanties d'emprunts entrent dans la catégorie des engagements hors bilan.

La Ville peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La provision ne doit être constituée qu'à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'une personne morale bénéficiaire de la garantie.

Bénéficiaires	Année de mobilisation	Terme de l'engagement	Objet	Organisme Prêteur	N°Prêt	Montant initial total garanti au 31/12/2025	Capital restant dû au 31/12/2025
SEQENS	1999	2029	1ère tranche Cornouiller	CAISSE DES DEPOTS	1372798	61 480,06 €	32 275,91 €
SEQENS	1999	2029	1ère tranche Cornouiller	CAISSE DES DEPOTS	1379621	854 259,34 €	505 521,87 €
SEQENS	2013	2055	2ème tranche Cornouiller PLAI	CAISSE DES DEPOTS	1255348	660 628,00 €	514 474,42 €
SEQENS	2013	2055	2ème tranche Cornouiller PLUS	CAISSE DES DEPOTS	1255343	3 317 517,00 €	1 955 254,29 €
Total SEQENS						4 893 884,40 €	3 007 526,49 €
DOMNIS	2016	2058	Logt PLS BATI Sentes de Bailly	CREDIT AGRICOLE	725192	462 937,70 €	440 793,86 €
DOMNIS	2016	2068	Logt PLS FONCIER Sentes de Bailly	CREDIT AGRICOLE	725194	229 206,53 €	220 070,81 €
DOMNIS	2025	2063	Logt 45 Grand rue	CAISSE DES DEPOTS	5581513	84 636,00 €	84 636,00 €
DOMNIS	2025	2104	Logt 45 Grand rue	CAISSE DES DEPOTS	5581514	120 908,00 €	120 908,00 €
DOMNIS	2025	2063	Logt 45 Grand rue	CAISSE DES DEPOTS	5581515	117 483,00 €	117 483,00 €
DOMNIS	2026	2105	7 rue de Sequoia -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5685814	583 758,00 €	
DOMNIS	2026	2065	7 rue de Sequoia -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5685815	361 515,00 €	
DOMNIS	2026	2065	7 rue de Sequoia -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5685818	327 366,00 €	
DOMNIS	2026	2105	Impasse de la Halte -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5689822	286 037,00 €	
DOMNIS	2026	2065	Impasse de la Halte -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5689823	438 797,00 €	
DOMNIS	2026	2065	Impasse de la Halte -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5689824	45 000,00 €	
DOMNIS	2026	2065	Impasse de la Halte -Le Manoir	CAISSE DES DEPOTS	5689829	15 748,00 €	
Total DOMNIS						3 073 392,23 €	983 891,67 €
Total général						7 967 276,63 €	3 991 418,16 €

5/ Plan d'investissement et financement correspondant

5.1 Programme d'investissement :

Outre l'entretien de la voirie et la rénovation du patrimoine communal, les principaux projets de la mandature s'établissent comme suit :

1. **Transition écologique :** dernières plantations d'arbres et finition des jardins partagés, afin de valoriser l'obtention de la 3^{ème} fleur par la commune en 2024. Le jury de concours reste attentif au maintien d'une densité fleurie et paysagère pendant les 3 ans après l'obtention de la fleur et son nouveau passage.
2. **Amélioration des locaux Pasteur :** après la rénovation en cour oasis de l'ALSH Pasteur, certains jeux de l'école présentent des défaillances, qu'il est nécessaire de remplacer pour la sécurité des enfants.
3. **Modernisation informatique :** après plusieurs investissements dans des logiciels plus performants et plus accessibles, cette modernisation continue de manière maîtrisée, avec la mise à niveau du logiciel d'urbanisme pour un traitement plus efficient des autorisations d'urbanisme en lien avec les services de l'Etat, l'acquisition d'un nouveau logiciel cimetière permettant une plus grande visibilité des concessions, de leur renouvellement, et de leur gestion sur site, etc.
4. **La fin de la révision du PLU,** qui à l'issue de la concertation réalisée en fin d'année 2025, constituera le garant de l'avenir urbain de la commune sur les dix prochaines années. Pour rappel, son objectif est de protéger le patrimoine bâti et arboré, d'établir des zones de transitions urbaines, de valoriser le tissu économique local, et de maîtriser les futures zones de développement urbain dans le respect des lois nationales qui régissent le territoire.
5. **Projet en finalisation et en parfait achèvement :** éclairage public allée piétonne du marché, isolation de l'extension de l'école PASTEUR, extension du centre médical, projet du Cœur de Ville, l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école Pépinière et de la Halle, la rénovation du chemin des Moulineaux et réaménagement de la cour ALSH Pasteur. Il s'agit de projets phare des deux dernières années dont la mairie s'efforce d'ajuster les derniers détails pour en faire des sites toujours plus appréciés.

5.2 Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Montants en K€	2021	2022	2023	2024	2025	RAR	BP 2026	BUDGET 2026 RAR+BP	Total investissements TTC	Subvention sur HT	% /HT	FCTVA/projet	Reste à charge k€
Rénovations énergétiques: chaudières (écoles, mairie, théâtre), isolation toiture & PAC école élémentaire	22	241	207	0	0	0	0	0	470	248	63%	77	145
Chaudières bibliothèque/salle G.Lemaire	0	0	9	145	5	0	0	0	159	78	59%	26	55
Aménagement local PM, amélioration thermique et acoustique mairie	0	0	47	26	78	0	0	0	151	101	80%	25	26
Aménagement carrefour cœur de ville	0	1	4	49	1 608	2	0	2	1 664	1 036	75%	273	355
Rénovation Chemin des Moulineaux	2	9	106	5	236	81	0	81	438	261	72%	72	105
Panneaux solaires Pépinière/ Halle				18	303	48	0	48	369	182	59%	61	126
Diagonale cyclable et circulation douce	14	8	24	10	382	23	0	23	462	433	113%	76	-47
Modernisation éclairage public en led	0	0	14	413	165	0	0	0	592	387	78%	97	108
Projets éco-responsables: Végétalisation Pépinière, cuve récupération EP, plantations durables, jardins partagés, borne électrique ..	18	8	118	28	7	34	10	44	223	83	45%	25	115
Aménagement cabinets médicaux	0	8	75	682	74	46	0	46	885	495	67%	145	244
Création d'un parvis et d'une halle de marché	0	35	458	1 503	4	25	0	25	2 025	1 131	67%	332	562
Rénovation extension Pasteur (isolation et étanchéité)	0	0	3	67	301	0	0	0	371	217	70%	61	93
Amélioration locaux ALSH (cour ALSH Pasteur)-ieux en 2026	57	17	22	0	156	52	45	97	348	97	33%	57	194
Rénovation toiture théâtre	0	0	0	0	0	0	100	100	100	0	0%	16	84
Réfection plancher Eglise	44	20	0	0	0	0	0	0	65	0	0%	11	54
Café associatif espace coworking	73	0	0	0	0	0	0	0	73	0	0%	12	61
Modernisation informatique (logiciels, copieurs)et téléphonie	23	70	87	15	13	0	20	20	228	4	2%	15	208
Vidéoprotection	0	0	0	0		0	227	227	227	79	42%	0	148
Surcharges foncières logts rue de Noisy + Manoir	0	0	105	105	114	0	114	114	438	0	0%	0	438
sous-total PROJETS PPI	253	416	1 279	3 066	3 446	311	516	827	9 287	4 832		1 523	3 074
Gros entretien bâtiment	80	59	80	57	72	39	102	141	489	238	58%	74	177
Cimetière	0	0	18	17	2	0	2	2	39	6	19%	6	26
Matériels techniques	39	42	34	54	64	4	50	54	286	0	0%	46	240
Renouvellement véhicules	57	6	60	60	29	0	20	20	233	16	8%	38	178
Gros entretien voirie	41	110	55	57	121	81	100	181	565	125	27%	79	361
Révision PLU	8	11	12	9	40	52	10	62	141	0	0%	15	127
Entretien + Equipt courant écoles/ALSH	28	42	45	67	31	22	44	66	279	27	12%	42	210
Mobilier/Autres équipements	12	13	10	13	16	0	4	4	69	2	3%	11	55
sous-total Investissements récurrents	264	285	313	334	375	198	332	530	2 101	414		312	1 374
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	517	701	1 592	3 400	3 821	509	848	1 357	11 388	5 246	55%	1 785	4 358

A partir d'un PPI de 11 M€, les projets structurants ont coûté 4,3 M€ de reste à charge, après déduction des subventions et du FCTVA.

5.3 Le financement du PPI 2021-2026

PPI Dépenses en k€		Recettes en k€	
Programme d'Investissements 2021-2026	9 287	Autofinancement net 2021-2026	5 114
		Epargne brute sur la période	5 468
		Remboursement emprunts	-354
Investissements récurrents	2 101	Subventions	5 246
		Excédent d'investissement reporté	1270
		FCTVA (perception N-2)	975
		Taxe aménagt (148 k€) / plan relance (176k€)	312
		Cessions	575
Total Investissements	11 388	Total Recettes	13 492
		Excédent de financement	2 104

A fin 2026, l'excédent de financement s'élève à 4 millions d'€, avec la mobilisation de l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2020 (1926 K€).

Ainsi, pour un PPI de 11,4 millions TTC, soit 9,5 M€ HT, la Commune a obtenu 55 % de subventions, représentant 5,2 M€. Les projets de la mandature ont été financés **sans recours à l'emprunt, grâce à l'autofinancement et aux subventions obtenues sur la durée de la mandature.**